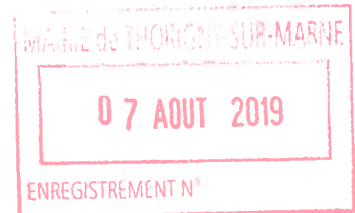


Mairie de THORIGNY S/MARNE	
	Attrib.
Le Maire	
Adjoint du Maire	
Secrétaire	
CA	
Communication	
Marché Unique	
Service Protection	
Ressources Humaines	
Finances	
Scolaire	
Entretien	
Techniques	
Patrimoine	
Urbanisme	
Services Juridiques	
Travaux	
Essentiel	
Services	
Centre de Loisirs	
Jeunesse	

MARNEetGONDOIRE
communauté d'agglomération



Mairie de Thorigny sur Marne
Monsieur GUILLEMET Thibaud
1, rue Gambetta
77400 THORIGNY SUR MARNE

Direction de l'Environnement

Dossier suivi par : Geneviève FRECKHAUS
et Emmanuelle FRAZDI
genevieve.freckhaus@marneetgondaire.fr

Rentilly, le 31 juillet 2019

LRAR n° : 1A 161 882 5138 7
Objet : Zonage des eaux pluviales

Monsieur le Maire, cher collègue,

Par délibération n°2019/051 du 27 mai 2019, le conseil communautaire a adopté le zonage des eaux pluviales sur le territoire intercommunal à l'exception des communes de Ferrières-en-Brie et Pontcarré intégrées récemment.

Conformément à cette délibération, le zonage définitif doit être notifié à chacune des communes concernées. Il reviendra alors à ces dernières de l'intégrer à leurs documents d'urbanisme.

En effet, le zonage des eaux pluviales même s'il ne constitue pas, en tant que tel, un document d'urbanisme, devra être respecté par les autorités compétentes en matière de droit des sols lors de l'instruction des autorisations d'urbanisme.

A ces fins, vous trouverez, annexés au présent courrier :

- la délibération 2019/051 du 27 mai 2019 d'adoption du zonage des eaux pluviales ainsi que le plan de zonage intégral définitif annexé
- un plan « zoom » dudit zonage de votre commune.

Je vous remercie d'accomplir les formalités susvisées dans les meilleurs délais,

Et vous prie d'agréer, Monsieur le Maire, cher collègue, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président empêché, la Première Vice-Présidente
Pierrette Munier



signé électroniquement

- PJ : - délibération n°2019/051 et plan de zonage annexé
- zoom du zonage de votre commune

Communauté d'Agglomération de Marne et Gondoire

Domaine de Rentilly • 1, rue de l'étang • CS 20069 Bussy-Saint-Martin • 77603 Marne-la-Vallée cedex 3
Tél. : 01 60 35 43 50 • Fax : 01 60 35 43 63 • courriel : accueil@marneetgondaire.fr

Bussy-Saint-Georges • Bussy-Saint-Martin • Carnelin • Chalifert • Chanteloup-en-Brie • Collégien • Conches sur Gondoire • Dampmart • Ferrières-en-Brie • Gouvernes
Guermanthes • Jablines • Jossigny • Lagny-sur-Marne • Lesches • Montévrain • Pomponne • Pontcarré • Saint-Thibault-des-Vignes • Thorigny-sur-Marne